

**Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 novembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 5 / **Orientations budgétaires 2008**
- **Service annexe de la régie funéraire**

Rappel des données financières 2007

Section unique de fonctionnement

- Prévisionnel dépenses :	3 844.04
- Prévisionnel recettes :	3 844.04

.../...

Orientations budgétaires 2008

Le Maire rappelle au conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 76,22 €.

Pour l'année 2008 :

- les recettes prévisionnelles sont estimées à 3 800 € (base prestation : environ 40 décès par an + excédent prévisionnel 2007).
- les dépenses à :
 - » coût du personnel : 3 400 €
 - » petites fournitures : 400 €

En 2008, il est proposé au conseil municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2007 pour ce service.

Après discussion, le conseil municipal décide pour **2008** de maintenir, au même niveau qu'en 2007, les prestations du **service de la régie funéraire**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,